



C/2026/1464

5.3.2026

DÉCISION DU CONSEIL

du 26 février 2026

portant prorogation du mandat du président d'une chambre de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle

(C/2026/1464)

LE CONSEIL DE L'UNION EUROPÉENNE,

vu le traité sur le fonctionnement de l'Union européenne,

vu le règlement (UE) 2017/1001 du Parlement européen et du Conseil du 14 juin 2017 sur la marque de l'Union européenne ⁽¹⁾, et notamment son article 166, paragraphes 1 et 3,

considérant ce qui suit:

- (1) En vertu du règlement (UE) 2017/1001, les présidents des chambres de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (EUIPO) sont nommés par le Conseil pour un mandat de cinq ans. Leur mandat peut être prorogé.
- (2) M^{me} Nina KORJUS a été nommée présidente d'une chambre de recours de l'EUIPO par décision du Conseil du 28 septembre 2021 ⁽²⁾. Son mandat prendra fin le 31 décembre 2026. Par lettre du 18 novembre 2025, le conseil d'administration de l'EUIPO a communiqué au Conseil son rapport sur l'évaluation positive des prestations de M^{me} Nina KORJUS.
- (3) Le mandat de M^{me} Nina KORJUS en tant que présidente d'une chambre de recours de l'EUIPO devrait être prorogé pour une période supplémentaire de cinq ans, à compter du 1^{er} janvier 2027, ou jusqu'à son départ à la retraite si l'âge de ce départ est atteint durant le nouveau mandat,

A ADOPTÉ LA PRÉSENTE DÉCISION:

Article premier

Le mandat de M^{me} Nina KORJUS en tant que présidente d'une chambre de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle est prorogé pour une période de cinq ans, prenant cours le 1^{er} janvier 2027, ou jusqu'à son départ à la retraite si l'âge de ce départ est atteint durant le nouveau mandat.

Article 2

La présente décision entre en vigueur le jour de sa publication au *Journal officiel de l'Union européenne*.

Fait à Bruxelles, le 26 février 2026.

Par le Conseil

Le président

M. DAMIANOS

⁽¹⁾ JO L 154 du 16.6.2017, p. 1, ELI: <http://data.europa.eu/eli/reg/2017/1001/oj>.

⁽²⁾ Décision du Conseil du 28 septembre 2021 portant nomination du président d'une chambre de recours et portant prorogation du mandat du président d'une chambre de recours de l'Office de l'Union européenne pour la propriété intellectuelle (JO C 393 I du 29.9.2021, p. 1).